

Projet éolien d'Epuisay (41)



Vue sur la zone d'implantation potentielle

Lettre d'information n°1

Septembre 2025

En 2014, JP Energie Environnement (JPee), **producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable**, a initié une analyse de faisabilité pour un projet éolien sur la commune d'Epuisay. Une autorisation a été délivrée le 25 avril 2018 pour la construction et l'exploitation du parc éolien d'Epuisay. Cette autorisation a fait l'objet d'un recours de tiers. Après une première victoire au Tribunal Administratif d'Orléans le 18 décembre 2020, la Cour Administrative d'Appel de Versailles a pris la décision d'annuler l'autorisation préfectorale relative à ce projet le 4 juillet 2024.

Ce dossier ancien, réalisé avec des protocoles écologiques qui se sont largement renforcés depuis, a souffert d'un temps de recours trop long (6 ans entre l'autorisation initiale et le jugement final) et a été jugé sur la base d'une étude d'impact devenue obsolète au fil du temps.

Nous restons cependant convaincus des atouts de cette zone d'étude et souhaitons retravailler les caractéristiques de ce projet. Pour ce faire, nous avons missionné des bureaux d'études dans le but de mettre à jour les études environnementales (écologique, paysagère et acoustique). Dans ce cadre, **un mât de mesure sera installé fin septembre** pour mesurer le potentiel éolien du site et l'activité en hauteur des chauves-souris.

À partir des résultats de ces expertises, plusieurs variantes seront étudiées afin de redéfinir la configuration optimale de ce projet, dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Cette lettre d'information a pour objectif de présenter à la population la zone d'étude, le rôle du mat de mesure, les études à mener ainsi que les étapes à venir.

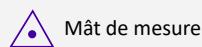
ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

Pour définir la zone d'implantation potentielle des éoliennes, **JPee respecte des contraintes techniques et des servitudes réglementaires**.

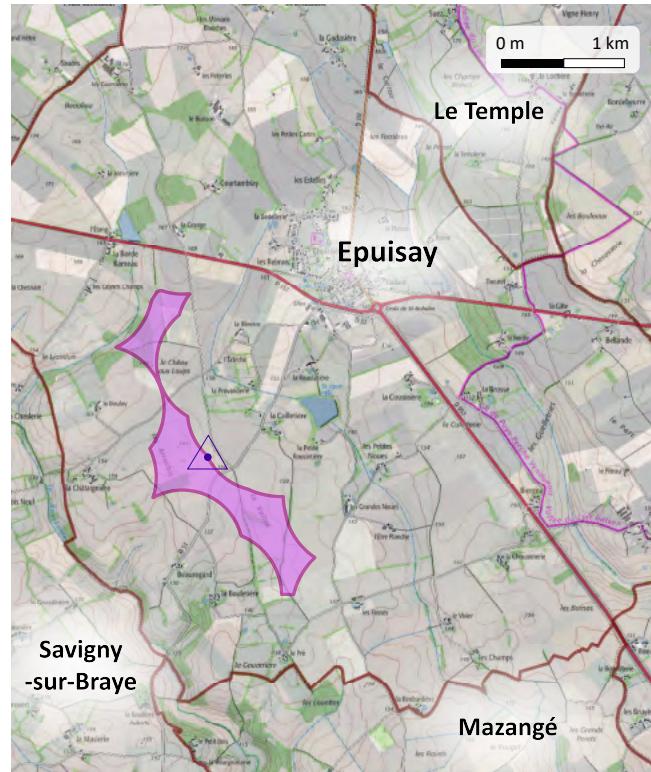
Les contours de la zone représentent la distance minimale réglementaire de **500 mètres par rapport aux habitations** les plus proches.

Légende

- Zone d'implantation
- Limites communales



Mât de mesure



ARRIVÉE DU MÂT DE MESURE

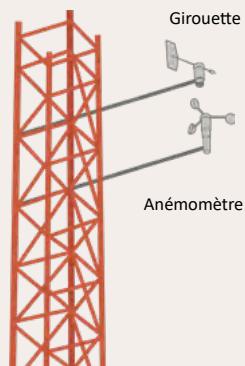
Un mât de mesure sera installé fin septembre sur la zone d'implantation potentielle, à proximité du lieu-dit La Cailletière, afin de préciser le gisement de vent et de mesurer l'activité des chauves-souris par des écoutes ultra-sonores en altitude.

ZOOM SUR LE MÂT DE MESURE DU VENT

Le mât de mesure, qui sera installé en septembre 2025, mesurera **124,5 mètres**. Cette structure en treillis est équipée, en différentes altitudes, d'instruments permettant de **mesurer la vitesse (6 anémomètres) et la direction (2 girouettes) du vent**. Des capteurs de température et de pression atmosphérique sont également installés.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet également de positionner deux capteurs à ultrasons (SM4BAT) qui suivent et enregistrent l'activité des chauves-souris en altitude.

Le mât de mesure est installé pour environ 12 mois.



ÉTUDES MENÉES

Avant la réalisation d'un projet éolien, il est essentiel de mener des études environnementales approfondies (inventaires faunes et flores ; étude paysagère, photomontages ; étude acoustique) afin d'identifier dans un premier temps toutes les sensibilités du territoire. Cela avait été réalisé dans le cadre du projet initial. Depuis, des bureaux d'études ont de nouveau été missionnés dans le but de mettre à jour les études environnementales devenues obsolètes.

Suite à ces études, des préconisations pour l'implantation des éoliennes sont ensuite proposées par les bureaux d'études et nous permettent de retenir le projet le plus vertueux. La démarche se terminera enfin par une réflexion sur les mesures en faveur de l'environnement et des riverains.

CONCERTATION SUR LE PROJET

Notre volonté est d'informer la population et l'impliquer dans la construction de ce projet. C'est dans cette perspective que nous vous transmettons cette lettre d'information et que d'autres formats de communication et d'échange vous seront proposés par la suite.

Pour toutes demandes d'informations, vous pouvez envoyer un mail à concertation@jpee.fr ou directement par téléphone au 02.14.99.11.48.

PROCHAINES ÉTAPES

- **Campagne de mesure acoustique ;**
- **Réception des états initiaux** (écologie, paysage et patrimoine, acoustique) ;
- Étude des **différentes variantes** d'implantation ;
- Choix de l'**implantation définitive** ;
- Définition des **mesures environnementales** ;
- Dépôt du **dossier de demande d'autorisation environnementale** en instruction.

Retrouvez toutes les informations et poser vos questions via le site internet dédié :

epuisay-41.parc-eolien-jpee.fr



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable



Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPEE) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie. En juin 2023, JPEE a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPEE et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en avril 2025 de 585 MW (18 parcs éoliens et 69 centrales solaires), JPEE est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPEE porte aussi **106 MW en construction ou prêts à l'être**, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses **7 agences** (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses **170 collaborateurs** œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

Entreprise à mission depuis 2024, JPEE a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

Chiffre d'affaires 2024 : 70,5 millions d'euros - Production 2024 : 720 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 324 000 personnes